

Le Conseil départemental recrute pour ses collèges des agents de service général remplaçants, en CDD

Le Conseil départemental du Val-de-Marne assure la construction, la rénovation, l'entretien et le fonctionnement des 104 collèges du Département. Près de 1000 agents techniques issus des différents corps de métiers (entretien des locaux, maintenance, restauration, accueil), participent à la réalisation de ces missions.

Afin d'assurer un service public continu et de qualité, nous recrutons des agents de service général, pour remplacer des agents titulaires absents au sein des collèges. Ces remplacements sont de durées variables, et occasionnent des changements d'équipes, de type de restauration et de volume de repas servis, selon la taille des collèges.

Mission : Sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement et de l'adjoint gestionnaire, il assure l'entretien et le nettoyage quotidien du collège (salles de cours, parties communes, sanitaires, bureaux, espaces non bâtis). Il participe au service de la restauration, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité (production, distribution des repas, petite et grosse plonge). Il est amené à participer au service d'accueil du collège (accueil téléphonique et physique, prise de messages).

Compétences :

- Maîtrise des techniques d'entretien des surfaces,
- Maîtrise des techniques « gestes et postures »,
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité dans l'utilisation des produits et matériels,
- Connaissance des règles d'hygiène générale et d'hygiène alimentaire,
- Capacité à lire et appliquer une notice d'utilisation ou une consigne écrite,
- Capacité à prendre un message par écrit,
- Capacité à travailler en équipe,
- Capacités d'adaptation à des équipes et environnements différents.

Eléments complémentaires et contacts

- Cadre d'emplois des adjoints techniques territorial des établissements d'enseignement
- Statut : contractuel – CDD renouvelable sur l'année scolaire
- Lieu de travail : Collèges du Département du Val de Marne
- Mobilité géographique : déplacements fréquents sur le département, capacité d'adaptation rapide à un nouvel environnement et de nouvelles équipes.
- Rémunération : Rémunération statutaire + régime indemnitaire + remboursement titre transport 100 %
- Organisation du travail : 35h sur 4 jours (lu, ma, je, ve). Horaires variables matin et soir, en fonction du besoin du collège (ex à titre indicatif : 6h30 – 15h00 / 9h00 – 18h30). 35 jours de congés par an. Congés pendant les vacances scolaires, à l'exception des jours de permanence.